

Répartition des charges du RASED au titre des années 2010 et 2011

Le rapporteur,

☛ rappelle au conseil municipal que, depuis le 1^{er} septembre 2008, la nouvelle réorganisation des circonscriptions du 1^{er} degré de l'Education Nationale a conduit à l'affectation d'un emploi de psychologue scolaire sur les écoles publiques de la Chapelle-des Fougeretz, La Mézière, Montgermont, Saint-Grégoire et Pacé.

Cet emploi étant administrativement rattaché à l'école du Haut Chemin de Pacé, la commune a été amenée à mettre à disposition de la psychologue scolaire un local ainsi que tous les moyens matériels pour assurer sa mission.

☛ propose de fixer, pour les années 2010 et 2011, conformément aux dépenses d'investissement et de fonctionnement effectivement réalisées, la participation financière à la charge des communes suivant la répartition ci-après :

Communes	Nombre d'élèves	Répartition des charges
La Chapelle-des Fougeretz	411	417,73 €
La Mézière	396	402,48 €
Montgermont	231	234,78 €
Saint-Grégoire	389	395,37€
Pacé	804	817,17 €
TOTAL	2231	2 267,53 €

Considérant l'avis favorable émis par la commission « des affaires scolaires et de la jeunesse », lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2011 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de fixer la participation financière, pour les années 2010 et 2011, conformément au tableau ci-dessus ;

AUTORISE :

le maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

VOTE : à l'unanimité